



CP ANCIC du 5 avril 2021 Manifestes en faveur du droit à l'avortement

Quelques mois avant le 50^{ème} anniversaire du « manifeste des 343 », notre manifeste signé par des professionnel.le.s de santé, soutenait la proposition de loi portée par Albane Gaillot visant notamment à allonger le délai de 12 à 14 semaines de grossesse et était publié par *Marie-Claire*¹.

50 ans après que ces 343 femmes aient contribué à la dépénalisation de l'avortement en déclarant avoir avorté, ce sont 421 professionnel.le.s de santé, réparti.e.s sur tout le territoire métropolitain et ultramarin, qui se sont opposé.e.s au parti pris de certain.e.s professionnel.le.s qui ont publiquement exprimé leur désaccord à l'allongement de ce délai sous des prétextes fallacieux.

Ces signataires se sont mobilisé.e.s pour répondre favorablement :

- A la pratique des IVG jusqu'à 16 semaines d'aménorrhée
- A la possibilité pour les sages-femmes de réaliser les IVG instrumentales
- A la suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG

50 ans après, continuons ce combat, en tant que professionnel.le.s de santé, pour répondre favorablement, dans notre pays, aux demandes des femmes à disposer librement de leur corps sans devoir traverser les frontières pour faire des avortements que nous sommes disposé.e.s à pratiquer, en toute sécurité et en toute légalité.

Aujourd'hui nous nous joignons aux 343 femmes qui réclament l'allongement des délais et faisons échos ensemble à celles qui ont réclamé le droit à l'ivg il y a 50 ans. Que nos voix soient entendues

Notre manifeste est accessible en ligne :

https://www.petitionenligne.fr/manifeste_des_medecins_et_sages_femmes_pratiquant_des_ivg_en_faveur_de_lallongement_du_delai_a_14_semaines

Le Bureau de l'ANCIC

Contact presse : info@ancic.asso.fr

1 400 soignants s'engagent pour des IVG à 14 semaines : voici leur Manifeste 20/11/2020 *Marie-Claire.fr* : <https://www.marieclaire.fr/allongement-delai-ivg-manifeste-soignants,1363451.asp>